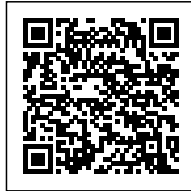


LES SITES MSF.GLOBAL -ACADEMIZO.COM - NIXT.INFO

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques](#) : **Danger !**

Tag: [Enquête](#)



considérable !

Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 27/02/2026. Le site msf.global propose comme une multitude d'autres des opérations de trading. Il n'est évidemment pas sur la liste blanche de l'AMF. Il ne peut donc, en théorie, proposer le moindre produit aux épargnants français. Nos recherches ont permis d'établir qu'il s'agit d'un site frauduleux. Ce secteur d'activité du supermarché de l'arnaque a connu un développement

Les sites internet

Le site nixt.info

Il a été créé le 24/02/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/nixt.info>

Le site academizo.com

Il a été créé le 30/11/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/academizo.com>

Le site msf.global

Il a été créé le 20/05/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/msf.global>

Nos recherches

Le site n'a l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le site academizo.com sert de "porte d'entrée" au site msf.global. Il est utilisé le site fundbridgepay.com pour faire payer la formation.

Les faux noms

Le site utilise :

- Mme Tina LEVIER
- Mme Claudia SANCHEZ

Les produits

Il est proposé d'effectuer du trading. Il est utilisé le nom de domaine wtmsg-g.cc pour l'accès à la partie privée. Il a été créé le 20/05/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/msf-g.cc>

Les règlements

Il est utilisé :

Un compte portugais ayant l'IBAN PT50 0035 0870 0001 1833 0307 4

La société tchèque VELVETLOOM PRODUCTION COMPANY SRO ayant l'IBAN NL76 CLRB 0085 9258 36

Elle est utilisée par deux autres sites frauduleux :

nevixen.com

gala-capitale.com

Les informations juridiques

Le site msf.global est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 27/02/2026.

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie

ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

